

Négociations

Des séances de négociations sont fixées aux 22 et 23 octobre 2011 à Ottawa. Pour en savoir plus sur les négociations, veuillez consulter les bulletins affichés sur la page des membres à www.caw1016.ca.

Élections

La période des mises en candidature est maintenant ouverte aux fonctions suivantes :

- Président
- Secrétaire financier
- Syndics (3)

Tout membre en règle des TCA 1016 peut proposer la candidature d'un autre membre en règle avant le 16 octobre. La mise en candidature doit être envoyée à la personne proposée ainsi qu'au président du Comité d'élection (elections_chair@caw1016.ca). La personne proposée doit alors accepter ou refuser la mise en candidature. Les personnes candidates peuvent soumettre un court texte (200 mots) de présentation avec leur acceptation. À NOTER : Une personne candidate ne peut se présenter qu'à une seule fonction à la fois. Quiconque accepte plusieurs mises en candidature verra toutes ses candidatures annulées.

Le scrutin s'effectuera par voie électronique du 2 au 16 décembre. Les résultats seront annoncés le 17 décembre 2011.

Des questions?

Le sujet du mois est proposé par le bureau exécutif, qui souhaite décrire brièvement pourquoi nous utilisons le scrutin électronique. Le bulletin du mois prochain offrira un mode d'emploi.

La décision d'utiliser la voie électronique pour le scrutin a été prise par le congrès. Avantages :

- Économie d'argent
 - Pas de frais de poste ni de papeterie
 - Coûts associés inclus dans le coût de notre site web
- Économie de temps
 - Avant, il fallait renvoyer les bulletins à un endroit central pour le décompte.
 - Avec le scrutin électronique, les résultats sont disponibles presque immédiatement.
- Sécurité
 - Personne n'a à assumer la responsabilité d'une boîte de scrutin.
 - Le webmestre a les noms et les numéros d'électeur.
 - Le président du comité d'élection a le nombre de votes exercés.
- Système éprouvé
 - Le scrutin électronique a été utilisé par les opérateurs radio (section locale nationale de taille similaire encore plus étendue que la nôtre) pendant des années et est administré par le même webmestre.
- Accessibilité
 - Nos Statuts ne permettent pas le vote par procuration. Les membres en vacances ne pouvaient pas voter. Le vote électronique peut être exercé n'importe où.